

FESTIVITÉS > PAGE 15

Record d'affluence pour le Carnaval !



www.saint-aigulin.fr

P.10
ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
6 ET 9 JUN 2024

P.15
LOTISSEMENT :
LES GRANDS
CHAMPS

P.16
TROIS JOURS
D'HOMMAGE À
TONY PONCET

ÉDITO

De nombreux projets malgré un budget serré

Chaque année, malgré un budget serré dans un contexte économique difficile, la commune investit dans de nombreux projets. Nous répartissons nos investissements pour répondre aux différents besoins de notre population en répondant aux enjeux de l'enfance jeunesse, la sobriété énergétique, la rénovation de nos nombreux bâtiments publics et de nos associations qui contribuent à faire rayonner notre commune.

En 2023, nous avons réalisé plusieurs travaux importants :

- Remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public par des LED.
- Installation d'une aire de jeux sécurisée pour les enfants devant le théâtre Tony Poncet.
- Mise en place d'un skatepark au complexe sportif pour les plus grands.
- Réfection de la couverture du dojo, des vestiaires du gymnase, de la salle de musculation et des majorettes.
- Réalisation du lotissement des Grands Champs, offrant à la commune une réserve foncière de 30 lots viabilisés désormais disponibles à la vente.
 - Travaux dans les écoles : peinture d'une classe, remplacement du mobilier de la cantine de l'école élémentaire et acquisition de nouveau mobilier pour l'école maternelle selon les demandes des enseignants.

“ Répondre
aux enjeux
de la jeunesse,
de l'énergie et du
lien associatif ”

Les travaux actuellement en cours et qui se termineront en 2024 comprennent :

- Le remplacement de la couverture en ardoise de l'ancienne mairie endommagée par la tempête de grêle de 2022.
- La rénovation totale de deux gîtes dédiés à l'accueil de vacanciers et de passage.
- la préparation de la piscine pour la saison estivale avec un bassin neuf entièrement repensé, de nouvelles plages, et une mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les menuiseries ont également été remplacées par du PVC.

Pour les projets restants de 2024 :

- Remplacement de la couverture du gymnase avec l'installation de panneaux photovoltaïques, malgré un léger retard dû à la présence d'amiante dans la toiture actuelle.
- Rénovation des anciens bureaux de la mission locale en salle de réunion pour les associations.
- Installation de la vidéo surveillance sur plusieurs sites pour lutter contre les incivilités trop récurrentes.
- Réfection de certaines portions de routes détériorées pour améliorer le confort et la sécurité des usagers.
- Poursuite de l'installation de citernes et de poteaux incendie pour la conformité au règlement départemental de défense contre l'incendie.

Projets en cours d'étude pour l'avenir :

- Aménagement de la place de la Victoire.
- Transformation de l'actuelle caserne des pompiers après leur déménagement dans la nouvelle caserne.
- Création d'une résidence pour seniors rue Gambetta.
- Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour se conformer à la loi Climat-Résilience qui prône la lutte contre l'artificialisation des sols. Un cahier de doléances est notamment disponible en mairie pour vous permettre de faire remonter vos commentaires.

Nous vous souhaitons un excellent printemps à tous !.

Christophe BONNIN
adjoint au Maire

SOMMAIRE

Bientôt un manager de commerce pour notre Petite Ville de Demain



N°165

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Studio KEVART
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : juin 2024**



4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :

- Séances du 11 janvier et 6 février

Bientôt un manager de commerce

Sensibilité citoyenne : ramasser les crottes de chien

Saintonge Propre à Saint-Aigulin : 13 avril

Élections européennes : 6 et 9 juin

La flamme olympique passe près de chez nous



11 DOSSIER

Passez au compostage :

Loi anti-gaspillage 2024

Triez, Compostez, Valorisez

Réunion publique :

Plan communal de sauvegarde



15 VIE LOCALE

Lotissement Les Grands Champs

Record d'affluence pour le Carnaval

Trois jours d'hommage à Tony Poncet

Don du sang

Programmation de l'ASA

École élémentaire - Commerce : Autosécurité

École maternelle - La fête des voisins



26 VIE ASSOCIATIVE

ACL : Théâtre - Bourse des Hotlows

ARHSA - AIPE du Collège

AOSA - Club Aquatique

Comité des fêtes - Tennis club

Théâtre Népomucène - Majorettes de St-Aigulin

Amicale des anciens combattants - Pas et Galop

Karaté club - Amicale des pêcheurs

34 **VIE PRATIQUE**

35 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

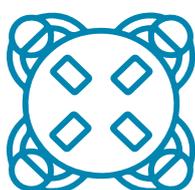
■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD

04 DANS VOTRE COMMUNE



Séance du 11 janvier 2024

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la Commune, le Budget Annexe des Barails d'Aigulin, le Budget Annexe du Centre-bourg et le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs prévoient les recettes et autorisent les dépenses d'un exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour assurer la continuité des engagements et des dépenses, dans l'attente du vote des crédits qui seront affectés lors du Budget Primitif de la Commune 2024, du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2024, du Budget Annexe du Centre-Bourg 2024 et du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs 2024, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice sur tous les chapitres d'investissement du budget primitif de la Commune, du budget annexe des Barails d'Aigulin, du budget annexe du Centre Bourg et du budget annexe du Lotissement les Grands Champs.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes, pièces et documents relatifs à cette opération.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2024 ET AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION

Madame le Maire informe le conseil municipal des travaux envisagés en 2024, pour lesquels une demande de subvention pourrait être présentée à l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2024.

Elle rappelle le départ de la Mission Locale des locaux qu'elle occupait Place Jules Ferry, laissant ainsi un bâtiment communal inoccupé. Ce local méritant d'importants travaux, divers devis ont été demandés afin de transformer ce bâtiment en une salle de réunion, pour la Municipalité ou les associations.

Les travaux envisagés sont les suivants :

POSTE DE TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
MENUISERIE	2 560,10	3 072,12
PLOMBERIE	5 569,64	6 683,57
ELECTRICITÉ	12 737,08	15 284,50
MAÇONNERIE	19 500,00	23 400,00
PEINTURES / PLÂTRERIE	19 589,60	23 507,52
CARRELAGE	20 924,50	25 109,40
CLIMATISATION	7 677,78	9 213,34
TOTAL	88 558,70 €	106 270,45 €

Afin de financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Séance du 15 novembre 2023 (suite)

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT (HT)
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 (ETAT)	40%	35 423,48
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION (CONSEIL DÉPARTEMENTAL)	30%	26 567,61
AUTOFINANCEMENT	30%	26 567,61
TOTAL	100%	88 558,70 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de travaux, et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture et du Conseil Départemental de

la Charente-Maritime.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : APPEL AUX DONS SUITE AU SÉISME DU 16 JUIN 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mobilisation de l'Association des Maires de la Charente-Maritime, afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

A ce jour, 67 collectivités ont répondu à l'appel de l'AMF 17, pour une collecte totale de 75.000 €.

Le Conseil Municipal de l'AMF, réuni le 14 décembre dernier, a décidé que la somme récoltée sera reversée aux communes

reconnues « catastrophe naturelle » pour lesquelles les assurances ne couvrent pas la totalité des travaux envisagés et qui concernent uniquement les bâtiments communaux. Les montants seront évalués à l'issue des clôtures budgétaires des communes sinistrées.

Madame le Maire, au regard de ces éléments, propose au Conseil Municipal d'attribuer un don de 1.000 €, qui sera versé à l'AMF 17 en charge du reversement, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue** un don de 1.000 € afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023

Séance du 6 février 2024

OBJET : URBANISME : DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire communal porté au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de réaliser des actions ou opérations pour répondre à une politique locale de l'habitat et pour organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques dans l'intérêt général.

A ce jour, l'exercice du droit de préemption porte sur la totalité des zones de l'agglomération portées au PLU comme suit :

D'une part l'agglomération délimitées par la voie ferrée : Ua – AU – Ux – Aux

D'autre part les zones extérieures à la voie ferrée, classées en Ux – Aux ainsi que le secteur classé en AU à Mallaine Sud en zone ZN1.

Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du PLU, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre le champ d'exercice du droit de préemption à la Zone U correspondant aux zones de : Rigalleau, avenue des Girondins,

Avenue de Saintonge, Avenue Jean Moulin, Trot de Chèvre et Vétille (Plan en annexe)., afin de constituer une réserve foncière limitrophe à l'enveloppe urbaine que constitue le centre bourg, de façon à conserver des zones constructibles en minimisant les extensions de réseaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-24 et L.2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Annule et remplace** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2005

- **Décide** d'instituer le droit de préemption urbain sur le périmètre proposé en application de l'article

- **Décide** de désigner la Commune comme titulaire du droit de préemption

- **De porter** sur un registre les inscriptions de toutes les acquisitions réalisées ultérieurement

- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de

signer les actes, pièces et documents relatifs à cette opération.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

OBJET : FINANCES : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 14 décembre 2023.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de création du lotissement les Grands Champs se sont achevés en septembre 2023.

Après actualisation, elle présente la synthèse des coûts de ces travaux, dont le montant total

Séance du 6 février 2024 (suite)

s'élève à 881.001,70 € HT, soit 1.057.202,04 € TTC.

Elle présente également l'actualisation du prix de vente de chacun des lots (en annexe), dont le montant permet de couvrir le montant des dépenses liées aux travaux de création du lotissement.

Afin de démarrer la vente des lots, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'actualisation des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation des prix de vente des lots du Lotissement les Grands Champs, tels que présentés en annexe.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : SUBVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le traitement du dossier de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la Commune est bien avancé.

Afin de financer une partie de cet investissement, un fonds de l'Etat peut être sollicité : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le déploiement de la vidéoprotection est en effet une priorité clairement identifiée dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 – 2024. Ainsi, les projets intégrés dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance sont éligibles.

Le taux d'intervention demandé peut aller jusqu'à 50% du coût final des caméras. Le montant du déploiement de la vidéoprotection étant de 79.232,44 €, la collectivité pourrait solliciter une subvention d'un montant de 39.616,22 €.

Pour l'année 2024, l'appel à projets n'est pas encore ouvert. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de ce fonds dès que l'appel à projets aura été lancé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP), dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire communal, à hauteur de 50% du montant hors taxe du projet, soit une subvention d'un montant de 39.616,22 €
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS DE LA ROCHE CHALAIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin participe chaque année au financement de l'accueil des enfants de Saint-Aigulin au Centre de Loisirs de La Roche Chalais, sur la base de 10 € par jour et par enfant.

Pour l'année 2023, le montant de la participation est de 12.550 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant de cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la participation financière de la Commune de Saint-Aigulin pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs de La Roche Chalais
- **Dit** que pour l'année 2023, le montant de cette participation s'élève à 10 € par jour et par enfant, soit un total de 12.550 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DANS LES CLASSES ULIS DE LA COMMUNE DE MONTGUYON

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'établissement scolaire de secteur pour l'accueil des enfants en classe ULIS se situe au sein de l'école élémentaire de Montguyon.

Deux enfants de Saint-Aigulin sont inscrits en classe ULIS à Montguyon.

Le montant de la participation s'élève à 800 € par enfant.

La participation pour l'année scolaire 2023-2024 pour la Commune de Saint-Aigulin s'élève donc à 1.600 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de participer à l'accueil des enfants de Saint-Aigulin à l'Ecole de Montguyon pour les classes ULIS
- **Dit** que la participation de la Commune pour l'année scolaire 2023 – 2024 s'élève à 1.600€ (mille six cents euros)
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DE DEUX CAVEAUX RÉTROCÉDÉS À LA COMMUNE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 04 décembre 2014, le Conseil Municipal a déterminé le prix de vente des caveaux du cimetière rétrocédés à la Commune après la procédure de reprise des concessions.

Deux caveaux rétrocédés n'ayant pas été estimés, il revient aujourd'hui au Conseil Municipal d'en fixer le prix. Madame le Maire donne lecture du tableau suivant, présentant le prix des caveaux fixés en 2014, et faisant apparaître la proposition de vente pour les deux



Séance du 6 février 2024 (suite)

caveaux restant à estimer :

CAVEAUX					
CARRÉ	CAVEAU	DIMENSIONS EN MÈTRES (L x l x H)	NOMBRE DE PLACES	ÉTAT	ESTIMATION
1	7	200 x 80 x 170	3	B	1 500,00 €
1	8	200 x 150 x 170	4	B	2 000,00 €
1	16	200 x 80 x 170	2	B	800,00 €
2	90	210 x 65 x 60	1	B	600,00 €
3	6	300 x 300 x 60	A DÉTERMINER	B	2 800,00 €
4	2	260 x 210 x 170	9	B	2 500,00 €
4	3	260 x 210 x 170	9	B	2 500,00 €
5	3	220 x 160 x 120	4	B	1 500,00 €
7	8	220 x 210 x 195	9	B	2 500,00 €
7	38	210 x 210 x 110	6	B	1 800,00 €
8	2	210 x 160 x 130	4	B	1 600,00 €
10	4	200 x 150 x 200	6	B	1 900,00 €
10	9	200 x 150 x 200	6	B	2 500,00 €
11	2	240 x 155 x 190	6	B	2 500,00 €
11	28	200 x 150 x 170	4	B	2 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les tarifs de vente de deux caveaux rétrocédés à la Commune dans le cimetière communal

– **Dit** que cette délibération se substitue à la précédente délibération en date du 4 décembre 2014

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA MISE À DISPOSITION D'ACCOMPAGNATEURS DANS LE BUS SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune met à disposition deux agents par jour scolaire pour assurer l'accompagnement dans le bus de ramassage scolaire qui assure les trajets :

Matin : du collège pour déposer les enfants à l'école maternelle puis à l'école élémentaire
Soir : ramassage des enfants à l'école maternelle puis à l'école élémentaire pour répartition dans les quatre bus scolaires au collège.

Après contact avec la Région Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire des transports scolaires, la Commune peut solliciter une subvention, à hauteur de 3.000 € par an et

par agent, pour la mise en place des accompagnateurs.

Afin de pouvoir bénéficier de ce financement, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la « convention de participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Demande** une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 3.000€ par an et par agent, pour la mise à disposition de deux agents par jour scolaire pour assurer l'accompagnement dans le bus de ramassage scolaire.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT STAGIAIRE

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés

par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle que suite au départ d'un agent des services techniques en fin de contrat, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23,1° du code général de la fonction publique, M. Jean-Luc ROULET, à temps complet (35/35ème).

Cet agent donnant entière satisfaction, et considérant la vacance d'un poste d'adjoint technique territorial au tableau des effectifs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'intégrer dans les effectifs de la Commune, les besoins du service nécessitant la création d'un emploi permanent d'adjoint technique, à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

1 abstention (Natacha MIEN)

17 voix pour

– **Décide** de pourvoir le poste vacant d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024

– **D'adopter** le tableau des effectifs mis à jour, et annexé à la présente délibération

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de

Séance du 6 février 2024 (suite)

mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'ouverture saisonnière de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,2° du Code Général de la Fonction Publique, du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024, indice brut 452, indice majoré 401.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : De créer un emploi non permanent de Maître-Nageur Sauveteur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Indice Brut 452, indice majoré 401.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2024.

Article 4 : Les dépenses correspondantes

seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

OBJET : SÉCURITÉ : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE PAR LES AGENTS ASVP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents communaux sont à ce jour habilités et assermentés en tant qu'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Afin de permettre la verbalisation des infractions constatées, il convient de signer une convention d'utilisation du procès-verbal électronique, dont la mise en œuvre est coordonnée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA). Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du Procès-Verbal Electronique (PVE) par les agents ASVP

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire expose au Conseil :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail – maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité – paternité – adoption
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail – maladie professionnelle, maladie grave, maternité – paternité – adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE :

Article unique : La commune/l'établissement charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

– agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité–Paternité et accueil de l'enfant–Adoption,

– agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accident du travail–Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité–Paternité et accueil de l'enfant–Adoption,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune/l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.

Régime du contrat : capitalisation.



ACTUALITÉS

Bientôt un manager de commerce pour notre Petite Ville de Demain

Sélectionnée en 2021 au titre du programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), notre commune travaille depuis lors à co-construire une stratégie ambitieuse de revitalisation du territoire couvrant des enjeux en matière d'habitat, de commerce, d'équipements et services publics, de mobilités..., ce qui a d'ailleurs abouti à la formalisation d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée début 2023.

Dans ce contexte, afin d'accompagner la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » sur le volet commercial et de contribuer au dynamisme et à l'attractivité commerciale des autres communes Petites Villes de Demain retenues en haute Saintonge, nous allons recruter un(e) manager(eure) de commerce mutualisé(e) avec les communes de Montguyon et Montendre (dans le même esprit que pour la micro-folie).

Ce manager de commerce travaillera en lien direct avec notre commune et l'Alliance Saint-Aigulinoise (ASA) composée d'acteurs économiques et en collaboration avec le chef de projet « Petites villes de demain » rattaché à la communauté de Communes de Haute-Saintonge.

Avec la création de ce poste, nous espérons coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour promouvoir le commerce et l'artisanat. L'objectif est principalement de développer l'attractivité commerciale de Saint-Aigulin en agissant directement sur l'organisation du commerce (encadrement des mutations commerciales, lutte contre les locaux vacants, politiques collectives d'animation et de promotion, développement d'enseignes...) et inciter au maximum la population à réaliser ses achats sur notre territoire afin de lutter contre l'évasion commerciale.

Le manager de commerce aura pour principales missions l'animation commerciale de notre centre-bourg, la définition d'une stratégie et la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles en faveur du développement économique de notre commune.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 6-9 JUIN 2024**Pourquoi votre vote compte**

Du 6 au 9 juin 2024, des millions d'Européens contribueront à façonner l'avenir de la démocratie en Europe lors des élections européennes.

C'est un moment unique qui nous permet à tous de décider collectivement de l'avenir de l'Union européenne. Voter est

toujours important, que ce soit au niveau local, national ou européen. Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent.

GRÂCE À VOTRE SUFFRAGE, CONTRIBUEZ À CHANGER LE MONDE DANS LEQUEL VOUS VIVEZ.

On oublie parfois à quel point le résultat des élections européennes a des incidences sur un grand nombre de personnes. Le Parlement européen adopte des lois qui concernent tout le monde: les grands pays comme les petites collectivités, les entreprises puissantes comme les jeunes pousses, au niveau mondial comme au niveau local.

La législation de l'UE répond à la plupart des priorités de la population: environnement, sécurité, migrations, politiques sociales, droits des consommateurs, économie, état de droit et bien d'autres domaines encore. Aujourd'hui, chaque sujet important à l'échelon national a également un angle européen.

Votre vote sera décisif pour déterminer quel.e.s député.e.s européen.ne.s vous représenteront lors de

l'élaboration de nouvelles lois. Il aura aussi une influence sur le choix des membres de la Commission européenne. Ces décisions façonneront votre vie quotidienne et celle d'un grand nombre d'autres personnes.

UTILISEZ VOTRE VOIX POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX MONDIAUX AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS

Dans un monde de plus en plus complexe, instable et interconnecté, l'Union européenne fait face à des défis globaux qu'aucun pays de l'UE ne peut relever seul avec succès. Répondre à ces nombreux défis n'est pas une mince affaire, et voter vous permet d'influencer le cap à suivre.

UTILISEZ VOTRE VOIX POUR DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. Elle est la somme d'efforts collectifs, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer.

La démocratie commence par les citoyen.ne.s: notre vote aux élections européennes lance en quelque sorte le mouvement, et les décisions prises au Parlement ont une incidence sur nos vies. Si nous nous abstenons de participer, nous perdons l'occasion de façonner l'avenir; pire encore, la démocratie parlementaire européenne perd de sa vitalité et ses valeurs sont ébranlées.

Plus nous sommes nombreux.ses à voter, plus la démocratie se renforce!

JEUX OLYMPIQUES 2024**La flamme olympique brillera le 22 mai 2024 juste à côté de chez nous !**

L'arrivée de la flamme olympique en Dordogne sera la 13^e étape de son périple de 68 jours à travers la France.

La Flamme sera allumée à Olympie le 16 avril 2024 selon la tradition antique. Après un relais de 12 jours en Grèce et une traversée de la Méditerranée à bord du célèbre trois-mâts, le Belem, la Flamme arrivera officiellement en France le 8 mai 2024 et annoncera le retour des jeux après 100 ans d'attente.

Le 22 mai 2024, le relais de la Flamme Olympique passera par la Dordogne en traversant notamment la commune Saint Aulaye-Puymangou au cours d'une journée marquée sous le sceau d'une immense fête populaire et fraternelle.

Nous vous invitons donc à vous joindre

à la partie pour cet événement historique !

En amont de la célébration de cette cérémonie, une autre flamme (fictive cette fois) partira de la place de la Victoire de Saint-Aigulin et sera notamment escortée par des associations saint-aigulinoises le samedi 18 mai avant de rejoindre la commune de La Roche-Chalais qui a placé cette journée spéciale sous le label « Terre de jeux » aux côtés de ses associations sportives également.

Symbole d'unité et de paix entre les peuples, ces flammes diffuseront chacune à leur manière sur leur passage les valeurs de l'olympisme et marqueront le début d'une fête continue à travers la France entière.

LE DOSSIER

PASSEZ AU COMPOSTAGE



TRIEZ
COMPOSTEZ
VALORISEZ

PASSEZ AU COMPOSTAGE

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODÉCHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...



2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !

3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

- Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



REGION Nouvelle-Aquitaine

www.haute-saintonge.org

PASSEZ AU COMPOSTAGE

Valoriser et recycler ses déchets organiques grâce au compostage

:

A la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...). Ils composent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères.

Bonne nouvelle, il existe des solutions pour leur offrir une nouvelle vie. Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage et au paillage. Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste doublement bénéfique : nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !



Réussir son compost

Pour transformer ses déchets organiques en compost, il suffit de respecter quelques règles simples.

Le compost, un terreau « maison »

En présence d'oxygène et d'eau, les matières organiques sont transformées par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...). Au terme du processus, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr. Un produit idéal pour votre potager, vos fleurs, vos plantes en pot, les espaces verts de votre résidence, des jardins partagés...

Le compost, mélangé à la terre, augmente le taux de matière organique dans le sol, améliore sa porosité et maîtrise son érosion. Pour cela, il suffit de l'épandre en couches minces, puis de l'incorporer superficiellement au sol par binage. Il favorise la croissance des plantes et leur développement racinaire.

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- Les déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage (voir page 18) : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.
- Certains déchets de maison : cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Ne compostez pas

- Les produits synthétiques non biodégradables : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...
- Les couches-culottes : elles ne sont pas entièrement biodégradables.
- Les bois vernis ou peints : les bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement.
- Les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

Comment récupérer mon composteur ?

Pour l'obtention d'un bioseau pour vos déchets de cuisine et d'un composteur gratuit, vous devez présenter votre badge avec son numéro d'identification au dos auprès de votre mairie, en déchèterie ou à la communauté des communes.



Les sites de compostage partagés : LA solution si je n'ai pas de jardin !

Vous n'avez pas de jardin et ce n'est absolument pas un problème car par le biais des ambassadeurs des bio-déchets qui sont des « maitres-composteurs » de la Communauté de Communes de Haute Saintonge et des services techniques de la Mairie de Saint-Aigulin, nous allons pouvoir installer des sites de compostage partagés.

Un site de compostage partagé se compose de 3 types de bacs :

- Un bac d'apport : pour déposer les déchets biodégradables ;
- Un bac de structurant : pour stocker le broyat (copeaux de bois, feuilles mortes...) à ajouter aux déchets lors de chaque apport ;
- Un bac de maturation : pour stocker le compost en cours de transformation.

Le compostage partagé conjugue bénéfices écologiques et convivialité. Il permet de tisser des liens avec ses voisins et de s'impliquer comme acteur de la vie de son quartier.

Envie de réfléchir avec vos voisins à ce système de compostage partagé ?

Contactez-nous en mairie pour nous indiquer à quel emplacement vous avez réfléchi, nous étudierons ensemble ce qu'il est possible de faire !

Est-ce que le sac jaune me sert encore ?

Pour TOUS les emballages, il convient de les mettre dans le

sac jaune. Les sacs jaunes de tri sélectif sont à votre disposition dans votre mairie et dans les déchèteries de Haute-Saintonge.

Que reste-t-il dans ma poubelle noire ?

Ne doivent être déposés dans le sac noir uniquement ce qui n'aura pu être valorisé, ce qui ne se recycle pas.

- Produits d'hygiène à usage unique (couches, essuie-tout, coton tige...)
- Petits objets cassés
- Poussières sacs d'aspirateurs, litières pour chat...

RÉUNION PUBLIQUE

Le plan communal de sauvegarde

La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont déplacées lors de la réunion publique organisée le 9 mars 2024.

L'occasion d'expliquer à la population que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), est un outil utile au Maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs (naturels, sanitaires ou technologiques).

L'objectif de ce document est d'informer et de protéger la population en définissant l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Pour mettre à bien ce plan et s'assurer qu'il sera déployable de manière opérationnelle le moment venu, nous avons encore besoin de vous pour constituer la réserve communale de sécurité civile (RCSC).

Cette réserve communale est constituée de citoyens volontaires et de bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics. Elle permet d'aider les élus et agents communaux en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...) ou d'accidents industriels (explosion d'une usine, nuage toxique...). Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux sapeurs-pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes

Cette réserve est placée sous l'autorité du maire. Elle a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. **Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.**

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

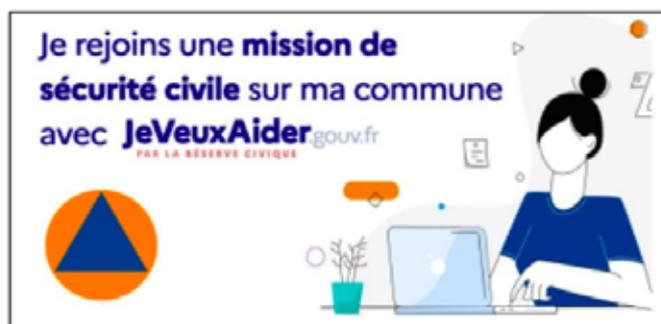
Rejoignez la mission de sécurité civile de la commune avec [JeVeuxAider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr) ! La mission de sécurité civile de Saint-Aigulin est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Venez vous inscrire en mairie ou en cliquant sur le lien : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/missions-benevolat/48566/benevolat-commune-de-saint-aigulin-saint-aigulin>

Que vous soyez référent de quartier, que vous disposiez

d'un engin agricole (tracteur, benne, mini-pelle...), d'une tronçonneuse, d'une remorque, d'une benne, que vous parliez une langue étrangère ou juste que vous soyez disposé(e) à relayer des informations si une catastrophe devait survenir sur la commune, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Rejoignez-nous !



LOTISSEMENT Les Grands Champs

**Habiter un quartier
à proximité directe du centre-bourg**

SAINT-AIGULIN

TERRAINS À VENDRE

30 LOTS VIABILISÉS

DE 600 À 1200 M²



S'adresser à la Mairie de Saint-Aigulin

05.46.04.80.16

ou contact@saint-aigulin.fr



INTER-ASSOCIATION

Record d'affluence pour le Carnaval !



Le samedi 23 mars, l'Inter-Association organisait son traditionnel carnaval. Une véritable institution à laquelle les Saint-Aigulinois sont attachés.

Plus d'une centaine de parents et d'enfants déguisés sont partis de l'école élémentaire et ont défilé dans les rues de Saint-Aigulin au sein d'un cortège composé d'une banda et de six chars. Cette année, deux de ces chars ont mis à l'honneur les associations sportives de notre village, ainsi que ses commerçants. L'occasion de rappeler à chacun la chance que nous avons et la richesse de notre territoire en la matière.

Les élèves des deux écoles et leurs parents, les majorettes, l'ASA, le club de football et nos voisins de La Roche-Chalais étaient tous partie prenante dans une ambiance plus que festive et sous un agréable soleil de printemps.

De retour dans la cour de l'école, les élèves de l'école maternelle nous ont présenté deux danses. Puis ce fut au tour de l'élémentaire de nous proposer un flash-mob et le fameux « Madison ». De quoi faire danser petits et grands, jeunes et moins jeunes !

La matinée s'est terminée par la remise des lots pour le concours du meilleur déguisement et le tirage de la tombola avant de laisser place aux chevaux et leurs cavaliers pour une représentation de dressage. Enfin, un apéritif a été offert par l'Inter-Association à l'ensemble des personnes présentes.

Merci à tous les bénévoles qui ont travaillé sans compter pour offrir à la population une manifestation joyeuse et festive. Une tradition qui dure, perdue et continue de séduire les familles à travers les générations.



FESTIVITÉS

Trois jours d'hommage à Tony Poncet, célèbre ténor de l'Opéra

Saint-Aigulin invite tous les amateurs d'opéra à redécouvrir une des plus belles voix françaises du XXème siècle.

Artiste de réputation mondiale, d'une voix exceptionnelle, dénommé « Le roi du contre-tut », Tony Poncet, de son vrai nom Antoine Poncé, est né le 27 décembre 1918, dans le petit village de Maria, province d'Almeria en Espagne.

Il connut une immense popularité dès ses débuts en 1953 et jusque dans les années 1970. Il était spécialiste des rôles de fort ténor, et quasiment le seul titulaire de sa génération des rôles d'Arnold dans Guillaume Tell, qu'il chanta près de 90 fois, et d'Eléazar dans La Juive. Il interpréta environ 200 fois Canio dans Paillasse, rôle qu'il joua aussi pour la première chaîne de TV française.

On le vit également sur le petit écran dans une version d'Angélique de Jacques Ibert, et au cinéma dans « La Pendule à Salomon » de Raoul Vergez en 1960.

Il interpréta aussi : Cavalleria Rusticana, Aïda, La Bohème, Tosca, Rigoletto, Le Trouvère, Hérodiade, La Favorite, L'Africaine, Les Huguenots, Carmen, Le Chevalier à la rose, Le Pays du sourire, et se produisit dans un très grand nombre de concerts et de récitals. Ses activités l'amènèrent à chanter dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis où il fut invité à chanter Les Huguenots au Carnegie Hall en 1969. Le 14 août 1969, il se maria avec Anne-Marie Daviaud, sœur de notre ancien Maire Pierre-Jean Daviaud, et connaît le bonheur d'être père d'une fille à laquelle il donne le prénom de Mathilde, celui de l'héroïne de « Guillaume Tell ».

En 1971, sa santé, devenue précaire, le contraignit à abandonner progressivement l'opéra, mais cette force de la nature continua néanmoins à se produire en concert, pratiquement jusqu'à la fin de ses jours. On peut également noter qu'à l'occasion de ces spectacles, il enrichit son répertoire d'airs qui n'y figuraient pas auparavant, dont par exemple La Force du destin de Verdi, ainsi qu'en témoignent quelques enregistrements en direct datant de cette période. Après les triomphes, la sournoise maladie et son décès, le 13 novembre 1979, à Libourne, il repose au cimetière de Saint-Aigulin.

Quarante-cinq ans après sa disparition, ses admirateurs étaient là, à Saint-Aigulin, pour se souvenir d'un des plus grands ténors français du XX^e siècle.

HOMMAGE À TONY PONCET
CONCERTS | TABLE RONDE | EXPOSITIONS

5, 6 & 7 AVRIL 2024
Saint-Aigulin 17360

5 avril 18h30 | Théâtre Tony Poncet
OUVERTURE
6 avril 20h00 | Église - Saint Aigulin | 12€ - Gratuit - 12ans

ACAD'Ô CHOEUR
Choeur de 40 jeunes de l'académie de Poitiers

CHORALE DES ENFANTS DES COLLÈGES DE MONTGUYON ET DE SAINT AIGULIN
7 avril 16h00 | Église - Saint Aigulin | 18€ - Gratuit - 12ans

KÉVIN AMIEL
Ténor, parrain des Eurochestreries

ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE
LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN FERRAT

INFORMATIONS : 06 08 71 67 46 | 05 46 48 25 30



<https://www.youtube.com/watch?v=xGWjS4x7IY8>
Tony Poncet - O de beautés égales (Extrait de l'opéra "Tosca")

DON DU SANG



**PROCHAINES COLLECTES
DE SANG POUR 2024**
27 mai
de 8h30 à 13h
Foyer Municipal - Saint-Aigulin

FESTIVITÉS

Programmation festive et économique de la saison 2024 avec l'ASA !



Toutes les bonnes choses ont une fin. Les 6 chalets ornés de guirlandes et de lumières ont été retirés. Le bilan pour ce second Marché de Noël ? L'événement a battu des records d'affluence pendant tout le week-end. Nous vous attendons donc l'année prochaine avec encore plus de nouveautés.

La première manifestation de l'ASA pour 2024 a été la participation au **Carnaval du 23 mars** organisé par l'Inter-Association. Notre char avait pour thème « Le soutien aux agriculteurs ». Une folle ambiance sous le soleil dans les rues de Saint-Aigulin.

Un loto est prévu : **le samedi 5 octobre** au foyer municipal.

La Foire de Printemps se déroulera le 28 avril au Théâtre de Verduze jusqu'à la Guinguette. Ce rendez-vous commercial se veut festif et convivial. De nombreux exposants seront présents : ils seront répartis dans **6 univers** : Piscine & Jardin, Habitat & Décoration, Plein air & Loisirs, Arbres fruitiers, plantes diverses, plants & semences, Gastronomie & vins, Shopping & artisanat. Un baptême de voitures anciennes aura lieu également.

Ouverture des portes à partir de 9h pour finir à 18h. L'entrée est gratuite. Restauration est également accessible sur place. Retrouvez plus d'informations sur notre page Facebook.

Nos Marchés Nocturnes se dérouleront le **vendredi 5 juillet** au Théâtre de Verduze puis les **vendredi 26 juillet et vendredi 9 août**. Musique, danse, animations, stands, buvette et restauration seront présents. Pensez à apporter vos couverts !

Ensemble, nous soutenons nos commerces car leur existence contribue au maintien de la vie en milieu rural !

À très bientôt !



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



L'agenda de l'école pour le printemps

Le Printemps pointe le bout de son nez et l'agenda de l'école ne cesse de s'étoffer.

Malgré les giboulées, les récréations deviennent de plus en plus douces. Les élèves troquent leurs bottes contre des tennis et chacun aime à laisser son manteau en classe. Les beaux jours arrivent, la nature se réveille et les projets de l'école ne faiblissent pas.

Tout d'abord, **le carnaval du samedi 23 mars**. Pour l'occasion les élèves ont répété et présenté deux flashmob. L'ambiance était au rendez-vous !

Le **dimanche 7 avril**, les classes de cycle 3 ont participé à l'hommage rendu à Tony PONCET. Une prestation de qualité aux côtés de Kévin AMIEL, chanteur Tenor internationalement connu dans le monde de l'Opéra.

A la fin du mois, **les 29 et 30 avril**, les CM2 se rendront au Puy du Fou. Deux jours à voyager dans le temps qu'ils ne seront

pas prêts d'oublier.

Au mois de mai, nous nous rendrons au collège pour la Course contre la Faim. Une rencontre inter-écoles qui permettra à nos élèves de retrouver leurs anciens camarades et de faire du sport, pour la bonne cause.

Enfin, les quelques 140 élèves de l'école répètent chaque semaine leurs chants afin de préparer au mieux le spectacle de fin d'année qui aura lieu **le mardi 2 juillet**.

D'autres projets verront aussi le jour : participation à **Haute-Saintonge Propre le samedi 13 avril**, sorties scolaires de fin d'année du CP au CM1, **passage du permis piéton** pour les cycles 2 et **formation aux premiers secours** pour les cycles 3, embellissement de la cour de récréation avec la plantation de fleurs... Autant de choses qui donneront du sens aux apprentissages et dont les élèves pourront être fiers.

Le Directeur, K. FRANCOU

NOUVEAU COMMERCE

Autosécurité : votre nouveau contrôle technique

Ouverture du centre de contrôle technique - Auto Sécurité - sur votre commune implanté au cœur du centre-bourg au 82 rue Victor Hugo.

Tél. : 05 46 04 18 99

Possibilité de prendre RDV en ligne en quelques clics sur Internet : Auto Sécurité Saint-Aigulin

Au plaisir de vous accueillir !

Christian SAFAURE



ÉCOLE MATERNELLE

Que se passe-t-il à l'école maternelle ?

Cette année l'école maternelle accueille 76 enfants répartis en 3 classes ; une classe de petite section, deux classes de moyenne section et grande section.

L'ÉCOLE DU DEHORS

Depuis octobre 2023, le vendredi matin, il n'est pas rare de voir les élèves de l'école maternelle dans Saint-Aigulin. En effet la matinée du vendredi est dédiée à l'école du dehors. Pendant 45 minutes à 1h30 (selon la météo), les enfants vont suivre leurs apprentissages en extérieur, sur un superbe terrain mis à la disposition de l'école par la mairie.

L'école du dehors qu'est-ce que c'est ? C'est la possibilité de répondre à des besoins physiologiques essentiels comme bouger, explorer, décharger des tensions, se dépasser, s'apaiser, rêver, être au contact de la nature, de la lumière naturelle, de courir (ce sont des besoins aussi importants que manger et dormir), tout en répondant à des projets pédagogiques ou des apprentissages visés par les programmes. C'est ainsi que naissent des séances de mathématiques en plein air, avec un travail d'algorithme et les feuilles d'automne, une chasse aux formes géométriques, des jeux de dés pour compter et calculer, ou encore des jeux de société géants. Cela a été aussi des projets de construction de cabanes pour des personnages miniatures après avoir étudié en classe ce qu'était une cabane, comment la construire ? Ce sont aussi des projets de land art, de motricité (sport), de jeux collectifs, de création d'herbiers d'arbres persistants ou de feuillus, d'écriture, de graphisme, de peinture et surtout de langage.

Ces matinées permettent donc de sortir les élèves et de réaliser des apprentissages en dehors de la salle de classe.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

La campagne d'inscription pour les enfants nés en 2021, va débiter. Vous pouvez prendre contact avec l'école au 05 46 04 81 99. Il vous faudra également aller en mairie pour retirer un dossier d'inscription à partir du 2 avril. Il sera à remettre à l'école maternelle en suivant. Des portes ouvertes, pour faire découvrir l'école aux futurs élèves et leur famille, auront lieu le samedi 29 juin dans l'après-midi.

VOYAGE SCOLAIRE

A venir en juin, un voyage de 2 jours et une nuit sur le bassin d'Arcachon avec pêche à pied, land art, découverte des petites bêtes de la litière. L'école entière partira pour ce séjour.

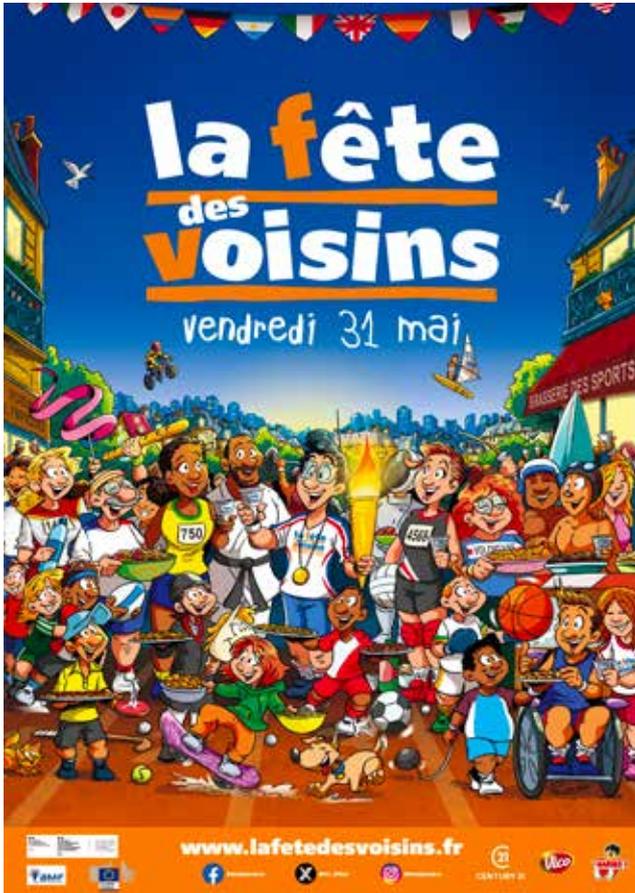
FÊTE DE L'ÉCOLE 2024

Les enfants vous donnent RDV pour la traditionnelle fête de l'école et la kermesse associée le vendredi 14 juin 2024 à partir de 17h sous couvert d'un thème inspiré des années 70 et des fleurs !



ÉVÈNEMENTS

La fête des voisins vendredi 31 mai



Chers Voisins,
La Fête des Voisins est enfin de retour et nous l'attendons tous avec impatience.

Ce sera l'occasion de chaleureuses retrouvailles.

Nous voulons faire de la Fête des Voisins le point de départ d'une nouvelle dynamique solidaire. C'est pourquoi nous avons créé lheurecivique.fr : chaque habitant donne une heure par mois pour une action citoyenne ou solidaire dans son quartier.

Nous comptons sur vous, merci !

Vous voulez participer à la Fête des Voisins ?

- Mettez une affiche dans votre hall, ou devant votre maison, en y inscrivant votre nom, l'heure et le lieu de l'apéritif et glissez les invitations dans les boîtes aux lettres ou sous les paillasons !
- Téléchargez gratuitement les kits de communications sur notre site internet.

N'hésitez surtout pas à vous regrouper avec d'autres voisins pour organiser ensemble cette soirée !
Chacun pourra apporter quelque chose (quiche, boissons, gâteau...).

SANTÉ

Votre centre de santé fait une mise à jour



Une nouvelle spécialiste intègre votre maison médicale. En collaboration avec Thierry Cusintino et Jean-Marie Dubuc, Christelle Cabon saura vous informer et vous aiguiller sur toutes vos interrogations autour du diabète.

Souriante, franche et un professionnalisme sans faille, une nouvelle infirmière en diabétologie vient s'installer dans votre centre de santé ! D'origine Bretonne, Christelle Cabon a obtenu son diplôme d'État à Brest. Mais c'est à plus de 500 km que la jeune diplômée commence sa carrière professionnelle à l'hôpital de Boscammant en service de médecine et de SSR (soin de suite et de réadaptation). À la suite d'une nouvelle formation, Christelle devient alors infirmière hygiéniste. En 2014, elle pousse les portes de l'hôpital pour ainsi se lancer en tant qu'infirmière libérale. Mais alors pourquoi intégrer le centre de santé ?

Une nouvelle recrue de taille

À la suite de l'obtention d'un diplôme universitaire de spécialisation des infirmiers dans la prise en charge du diabète, Christelle se met directement au travail. Elle organise, le 4 novembre dernier, une journée de dépistage du diabète. Épaulée par d'autres professionnels du secteur, ils répondent aux questions des plus curieux et/ou malades. Et tout ça, par le biais de plusieurs ateliers en compagnie de l'association AFID (vous n'avez pu participer à cette journée ? Pas de panique, vous pouvez toujours regarder ce que vous avez manqué grâce au petit QR code ci-après).

Désormais aux côtés de Thierry Cusintino et Jean-Marie Dubuc, et avec plusieurs casquettes à son actif, Christelle vient compléter l'équipe grâce à sa spécialisation. En plus de son rôle d'infirmière, elle sera le relais entre vos questions et les médecins généralistes ou spécialistes : « La population actuelle fait face à une pénurie de médecins et c'est à nous, infirmiers de pallier ce manque en se formant. »

Les infos pratiques :

Pour la contacter, il vous suffit juste de téléphoner à Thierry Cusintino ou Jean Marie Dubuc qui vous mettront en lien avec votre professionnelle de santé.

Ophélie WAGNON



ART, CULTURE ET LOISIRS



Saint-Aigulin
Samedi 27 avril 2024 — 20 h 30
Théâtre Tony Poncet
Square Daniel Daviaud

art culture et loisirs

Un malade peut en cacher un autre

Comédie en 4 actes de Philippe BEZKOROWAJNY
par la troupe
LE THEATRE DES DEUX RIVIERES
Entrée : 12 €
(6 € de 10 à 14 ans, gratuit pour moins de 10 ans)

Paris, 2023. Antoine Briseville, écrivain prolifique mais hypocondriaque, torturé par ses maladies imaginaires, mène la vie dure à son entourage ...

Autour de lui, son domestique, son ex-épouse, sa tante, son fils, son médecin et son éditeur, ne savent plus comment le prendre ...

La dernière comédie de Philippe Bezkorowajny, joyeusement menée par sa troupe,

Le Théâtre des deux Rivières.
www.letheatredesdeuxrivieres.com
DFNS - Si pas pour voir la voie publique

THÉÂTRE

Dimanche 2 juin à 15h au Théâtre Tony Poncet,

Art Culture et loisirs présente



Patrick Guichard et son spectacle **TRANS SENIOR**

Patrick Guichard, l'acteur aux mille facettes, nous invite cette fois-ci dans un univers de paillettes et de strass, pour un one man show déjanté. On le retrouve dans une loge de cabaret, transformé en lady sur le retour, pour un ultime spectacle d'imitations de stars, tout en égrenant quelques anecdotes croustillantes sur sa vie, ses amours, ses emmerdes ! Bref, un moment tonitruant, drôle et plein de surprises...

Durée : 1 heure

Prix : 10€

BOURSE DES HOTLOWS

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 14 avril 2024 pour la 27ème édition de la bourse des Hotlows au Gymnase Guy Epaud de Saint-Aigulin.

Il s'agit d'une bourse d'échange de pièces détachées automobiles, de marque Volkswagen pour modèles de collection « Coccinelle » et dérivés.

Cet événement est ouvert à tous : exposant de pièces neuves ou d'occasions, chineur ou simple visiteur, vous serez les bienvenus !

Vous profiterez également d'une exposition de voitures qui mettra à l'honneur entre 150 et 250 véhicules, essentiellement VW Aircooled : Coccinelles, Combis, Buggys, 181 et autres dérivés ainsi que quelques Porsche et voitures américaines.

Manifestation ouverte de 9h à 17h, avec une affluence maximale attendue entre 10h et 12h.

Buvette et restauration sur place.

Entrée gratuite pour les visiteurs.



23 LA VIE ASSOCIATIVE



© Crédit photo : C. M.

L'assemblée générale s'est déroulée le 19 février dans la salle Jules Ferry à 16h30 sous la présidence de Nicole Laidet. C'est la secrétaire, Anne-Marie Chatain, qui a présenté le rapport d'activités.

Durant l'année écoulée, nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs membres de l'association et aujourd'hui, un certain nombre d'adhérents sont excusés pour leur absence. Cependant nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents. Merci aux 28 personnes qui ont participé à notre AG. Un remerciement particulier à Françoise Dubreuilh mandatée par la mairie pour représenter la municipalité.

Les sorties, axées sur la découverte du patrimoine, demeurent notre activité essentielle. Nous avons réalisé les 4 sorties prévues pour 2023 : le 3 mai en voitures particulières à Libourne ; le 27 juin, en bus pour une journée entière à Royan, le 6 juillet pour une après-midi à l'île Feydeau et le 26 septembre en véhicules particuliers au château de la Mercerie à l'occasion des journées du patrimoine.

Un verre de l'amitié permettant aux nouveaux adhérents de faire connaissance avec les anciens a conclu toutes ces sorties. Que cette convivialité perdure !

Les résultats financiers sont présentés par le trésorier, Denis Cusintino. Le bilan satisfaisant permet de maintenir l'adhésion à 10 € par personne. La sortie en bus, depuis plusieurs années, est déficitaire. Ceci nous amène à multiplier les petites sorties en covoiturage, et nous fait apprécier l'aide accordée par la municipalité. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la

mairie fin février.

Le bureau est constitué de 6 membres : Madame Laidet, Messieurs Cusintino et Bonnet, Mesdames Cottenet, Renaudon et Chatain. Tous sont maintenus dans leur fonction.

Selon les statuts de l'association, le conseil d'administration peut accueillir d'autres membres. Merci à Françoise Dubreuilh et Maguy Guichard d'avoir accepté d'y entrer.

Les sorties envisagées pour 2024 sont présentées succinctement.

Le jeudi 11 avril : une visite guidée des mottes féodales de la Clotte.

Le jeudi 23 mai : Demi-journée, en véhicule particulier, visite guidée de Clion sur Seugne.

Le jeudi 20 juin une journée entière, en bus à AGEN : découverte guidée du pont-canal et de la ville ancienne. Après le repas, visite de deux sites clunisiens.

En septembre : la cité médiévale d'Issigeac, au Sud de Bergerac.

Questions diverses :

Un local nous a été attribué par la mairie, au-dessus de la médiathèque. Il nous permettra surtout de regrouper le matériel et les documents qui se trouvent éparpillés à la mairie, et chez plusieurs membres du bureau. La séance se termine par le partage de la traditionnelle galette.

Pour tout renseignement s'adresser :

Nicole Laidet 05 46 04 05 68

ou Anne-Marie Chatain : annemarie.chatain@sfr.fr

AIPE - COLLÈGE BERNARD ROUSSILLON

Nous sommes déjà au dernier trimestre de cette année scolaire, l'heure pour nous de revenir sur les différents évènements qui ont été organisés :

Deux lotos, une bourse aux jouets, participation au marché de Noël, ces différentes actions nous permettent de participer au financement du voyage en Espagne, prévu au mois de juin prochain, pour les latinistes des niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

Nous avons aussi acheté du matériel mis à disposition des collégiens (buts et ballons de foot, mais aussi matériel pour les ateliers chorale et théâtre).

Au mois de juin nous participerons aussi à la matinée portes ouvertes du collège afin de rencontrer les parents des futurs élèves arrivant à la rentrée prochaine.

Enfin, pour clôturer cette année scolaire, nous donnons rendez-vous aux collégiens le 3 juillet en soirée pour le traditionnel bal de fin d'année !

Je profite de cette tribune pour remercier tous les parents d'élèves actifs dans notre association et invite tous les nouveaux qui le souhaiteraient à nous rejoindre !

Valérie DENAUD, présidente de l'AIPE



Compte-rendu de l'A.G. du 29 février 2024 Salle Jules Ferry - 20h30

Etaient présents : Anne-Marie CHATAIN (secrétaire) - Sylviane COLSE - Alain DESPOIS - Maguy GUICHARD - Bernard HOUSSET - Véronique JULLIEN (trésorière) - Dorothee KITTELBERGER - Hélène LEGENDRE (trésorière adjointe) - Hugues LEGENDRE (président) - Marie-France LEGENDRE (secrétaire adjointe) - Michel LEGENDRE (vice-président)

Hugues LEGENDRE, président, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et rappelle l'ordre du jour : bilan moral, compte-rendu des activités, bilan financier, appel à cotisations, renouvellement du Bureau et questions diverses.

I - Bilan moral

Quatre concerts ont été organisés, l'un d'eux faisant suite à une conférence sur le Patrimoine.

II - Compte-rendu des activités de 2023

Le 18 mai, une chorale chinoise s'est produite à Saint-Aigulin. Les auditeurs ont apprécié non seulement les qualités vocales du groupe, mais aussi les costumes très colorés et le renouvellement fréquent de ceux-ci au cours de ce qui, de ce fait, était un véritable spectacle et pas seulement une audition. La coopération entre les organisateurs et les choristes a été excellente, et ces derniers ont été très satisfaits de l'accueil qui leur a été partout réservé.

Le 11 juin, c'était au tour de l'Ensemble vocal de la Dronne, sous la direction toujours efficace de son Chef François Laurent. Dans le déroulement du programme, les auditeurs les plus anciens ont reconnu avec plaisir et une certaine émotion, à côté de pièces nouvelles, des pièces qu'ils avaient entendu chanter jadis par l'ensemble vocal de l'époque.

Le 10 septembre, une soirée dédiée au Patrimoine a comporté deux phases : d'abord une conférence sur l'histoire de l'édifice église de Saint-Aigulin, donnée par Christophe Métreau, sujet qu'il a présenté avec une grande compétence et une remarquable clarté, ensuite un récital d'orgue donné par Jean-Baptiste Furet, organiste de l'équipe de Montpon-Ménéstérol, qui a su faire valoir avec talent les différentes ressources de l'instrument.

Le 10 décembre, Carl Grainger, organiste de renommée internationale, tantôt seul à l'orgue, tantôt dirigeant depuis les claviers sa Chorale du Pays de Chalais, nous a

offert un concert de Noël d'une haute tenue.

III - Bilan financier

La situation des comptes est bonne, et le bilan légèrement excédentaire, ce qui est tout-à-fait satisfaisant, vu l'activité plutôt soutenue (quatre concerts dans l'année). La subvention municipale y contribue.

IV - Appel à cotisations

Après discussion, l'Assemblée décide que le versement demandé à l'avenir passera de 10€ à 12€.

V - Renouvellement du Bureau

Pas de changement, sauf que la trésorière adjointe et la secrétaire adjointe échangent leurs fonctions.

VI - Questions diverses

Une seule question a été soulevée, elle concerne la « vie » de l'instrument. On constate qu'il est en bonne santé, pour deux raisons principales :

1) *La fréquence, sinon élevée, du moins suffisante, des concerts où il est utilisé (3 ou 4 par an en moyenne), ce qui oblige à le faire accorder et en même temps entretenir, en moyenne 2 fois par an. Est-il utile d'ajouter que la remarquable compétence du facteur d'orgues Alain Faye, qui suit l'instrument après avoir été l'artisan de sa restauration en 2015, donne toute satisfaction à cet égard ?*

2) *L'utilisation régulière de l'instrument pour le service du culte, au moins une fois par semaine. Certes, ce service rendu par l'AOSA à la paroisse, premier affectataire de l'orgue, est d'importance, mais en retour, il présente pour l'instrument l'avantage que celui-ci n'est aucunement délaissé (ce qui n'est pas toujours le cas, et certains orgues connaissent au fil du temps une véritable détérioration parce qu'on ne les joue pas assez. Les facteurs d'orgues en font souvent la remarque). Sur ce point, les choses se présentent bien, en ce moment. En effet, alors que jusqu'ici, Michel Legendre, pendant un tiers de l'année, et Anne-Marie Thomas le reste du temps, assuraient l'accompagnement des offices liturgiques, son grand âge vient d'obliger Madame Thomas à quitter cette fonction, dont la paroisse de Saint-Aigulin tient à lui dire combien elle lui est reconnaissante de l'avoir exercée pendant de nombreuses années. Heureusement, Théophile Chomienne, qui habite Médillac, accepte de venir la remplacer régulièrement.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.



Le mercredi 21 février 2024 s'est déroulée la première Assemblée Générale du nouveau CLUB AQUATIQUE de SAINT-AIGULIN, anciennement dénommé Club de Natation de Saint-Aigulin.

C'est devant une assemblée d'une trentaine de personnes réunies en salle Jules Ferry et en compagnie d'élus de la commune que la nouvelle équipe a déroulé son ordre du jour : Bilan financier depuis la reprise du club le 16 novembre 2023, élection du nouveau bureau, présentation du projet et pour conclure une série de questions/réponses.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

- Président : Patrick Arnouil
- Vice-Président : Jacques Jullien
- Trésorière : Catherine Sirey
- Trésorière adjointe : Bernadette Barbessou
- Secrétaire : Marc Teytaut
- Secrétaire adjointe : Caroline Meal

L'Association a pour but d'offrir à ses adhérents des activités ludiques, orientées vers la remise en forme et la détente, en plus de la natation libre ou sportive et de diverses activités de relaxation prochainement proposées. Ces activités sont ouvertes à tous ; petits, grands et seniors dans le cadre d'une piscine toute neuve adaptée aux activités proposées de par ses caractéristiques avec une faible profondeur (1m20 à 1m50) et le nouvel aménagement des plages (suppression du plongoir, changement du carrelage, plus d'espace et toboggan relooké).

A partir de début juillet, tout adhérent titulaire d'une carte de Club pourra accéder aux activités suivantes :

- Les matinées, entre 10h et 11h, seront consacrées à la remise en forme avec des activités de marche ou jogging dans l'eau, gymnastique aquatique douce et autres activités de ce type.
- Des créneaux de natation libre seront mis en place entre 12h et 13h30 et le soir de 19h à 20h, pour les personnes qui désirent aligner les longueurs hors d'un cadre compétition ou se relaxer par le biais de la natation.
- Les entraînements, destinés principalement aux jeunes et à certains adultes pour préparer les compétitions, se dérouleront les mardi et jeudi de 11h à 12h à Saint-Aigulin.
- Une entente sera réalisée avec le Club des Nageurs de La Roche Chalais pour les compétitions de façon à présenter une équipe conséquente lors des quatre

compétitions estivales respectivement organisées à Pons, Réaux, Chevanceaux et La Roche Chalais.

Pour ce qui est des créneaux payants ouverts à tous, hors cadre du Club Aquatique de Saint-Aigulin ; le MNS assurera les cours de natation et d'aquagym, à l'étude également des cours de Yoga et relaxation aquatique dispensés par une professeure diplômée. Ces activités seront accessibles par réservation auprès des éducateurs qui définiront eux-mêmes le nombre de créneaux et les horaires.

Vous retrouverez bientôt des informations plus précises sur le fonctionnement des cartes d'adhérents du Club Aquatique, le nombre de créneaux proposés, les horaires et les tarifs dans un flyer qui sera distribué début mai et sur la page Facebook du Club, déjà en ligne (Club Aquatique de Saint-Aigulin).

S'il n'y a pas de retard dans les travaux, la piscine devrait ouvrir ses portes à partir de début juin pour les scolaires, pour le public aussi mais uniquement les mercredis et samedis après-midi. A partir des vacances scolaires en juillet / août, la piscine sera ouverte (sauf souci météo) tous les après-midis avec un jour de fermeture le dimanche.

Côté Club, nous espérons pouvoir ouvrir des créneaux à partir de début juin certains soirs en semaine pour la natation libre et les entraînements.

Le lundi 27 mai se déroulera, à la piscine de Saint-Aigulin, un "passage d'agrément" pour les parents désirant encadrer les sorties scolaires. Pour toutes infos contacter les responsables des établissements scolaires.

Le samedi 1er juin, ce sera une matinée Portes Ouvertes organisée spécialement pour découvrir le nouveau visage de notre piscine municipale (programme à venir).

Nous tenons à remercier la municipalité qui va renouveler tout le matériel pédagogique, devenu obsolète, qui servira aussi bien aux scolaires qu'à l'association ainsi que le mobilier des plages (tables, parasols, etc ...).

Remerciements également à nos différents sponsors qui sont venus nous rejoindre dans l'aventure.

En attendant que vous puissiez profiter au maximum du potentiel de ce nouvel outil,

Nous vous souhaitons un beau printemps

COMITÉ DES FÊTES



Florian SER
chante **SARDOU**

L'A.G du comité des fêtes a eu lieu le vendredi 19 janvier 2024. L'occasion de procéder à l'élection du nouveau bureau :

Président : Jacky Arnault
Vice-présidents : Yves Reignier, Albert Sandré,
Jean-Pierre Grimaud, Cédric Ollivier
Trésorier : Jacky Ducourtioux
Trésorière adjointe : Brigitte Arnault
Secrétaire : Marie-Josée Grimaud
Secrétaire Adjointe : Mauricette Sandré

LA PRÉVISION DES MANIFESTATIONS 2024 :

20 avril et 25 mai : Loto
18, 19, 20 mai : Fête foraine
Dimanche 19 mai : Brocante
21 juin : Fête de la musique avec chanteur Florian SER
14 juillet : Soirée « Moules Frites »
avec feu d'artifice offert par la municipalité
14 août : Soirée « Cagouilles »
avec feu d'artifice offert par le comité des fêtes.
Le 28 et 29 septembre : Fête des vendanges
Le dimanche 29 septembre : Brocante

Le comité des fêtes vous souhaite un bon début de printemps.

TENNIS CLUB DE SAINT-AIGULIN



Le championnat de printemps par équipe senior débutera le dimanche 7 avril

Deux équipes sont engagées : une équipe « dames » en départemental et une équipe « messieurs » en division régionale. Ce championnat se poursuivra jusqu'en juin 2024

Tournoi de tennis « Homologation FFT » du 1^{er} au 14 juillet 2024 :

Participation des « jeunes » au tournoi (inscriptions à partir de 13 ans) (NC à 4/6)

NOUVEAUTE : du 29 Juin au 07 juillet - Tournoi jeunes

« filles et garçons » de 11/12 ans (NC à 30/1 inclus)

Venez encourager nos joueuses et nos joueurs ! l'entrée est gratuite !

Dates des prochains lotos organisés au foyer municipal de Saint-Aigulin à compter de 20h30

Samedi 15 juin

Samedi 10 août

Samedi 7 septembre 2024

Le président , Albert Sandré

THÉÂTRE

La troupe théâtrale amateur " Népomucène" vient de poser ses valises dans votre commune de Saint-Aigulin suite à un incendie qui a ravagé en totalité nos locaux en 2021.

En février de cette année, nous avons commencé à accueillir de nouveaux comédiens(nes) et sommes toujours contents d'étoffer notre troupe (à la technique, sur scène, autre...)

C'est donc avec grand plaisir que nous venons enrichir le tissu associatif déjà très actif de Saint-Aigulin.

Le théâtre Tony Poncet est à ce jour mis à notre disposition pour nos répétitions, en aucun cas les manifestations prévues sur le théâtre ne changeront, nous nous adapterons lors des différents spectacles à venir.

Toutefois, nous avons un matériel scénique et acoustique fiable et suffisant pour mettre en scène vos activités dans ce théâtre.

Vous pouvez nous retrouver sur site tous les mercredis en fin de journée pour participer au projet de spectacle à venir... Nous proposerons très certainement un spectacle vers fin juin (date à définir)



Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Personnes à contacter :

Eric Javial : 06 71 62 12 24, ericjavial@orange.fr

Eric Genuzio : 06 29 59 90 55

Corinne Lambert : 06 14 96 64 95

MAJORETTES DE SAINT-AIGULIN



UN DEBUT DE SAISON EN FANFARE !

Après une période de recrutement réussie, les vingt-six jeunes filles qui constituent l'équipe de Saint-Aigulin attendaient avec impatience la saison des défilés qui a commencé !

La saison a débuté le 23 mars par le défilé du Carnaval de Saint-Aigulin, avant de rejoindre un week-end de pâques chargé autour de Mornac-sur-Seudre le dimanche 31 mars et le tout premier feu d'artifice de la saison. Le lundi 1er avril, nous avons retrouvé la commune de Tocane Saint-Apre en Dordogne, que nous n'avions pas visitée depuis deux années.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de venir apprécier le travail de nos majorettes, vous pourrez venir nous retrouver le 5 mai à Saint-Médard de Guizières, le 16 juin à Montguyon et le 13 juillet à La Roche-Chalais.

Bien évidemment, d'autres dates seront prochainement communiquées, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux pour retrouver toute notre actualité.

Les entraînements pour la préparation du championnat de France se poursuivent pour nos majorettes sélectionnées avec plusieurs nouveautés au programme. Plus que quelques semaines à patienter avant de retrouver leurs concurrentes lors du week-end du 18 au 20 mai organisé sur Albi. Une rencontre qui leur permettra de présenter l'aboutissement du travail réalisé ces derniers mois et de faire découvrir leur talent.

Nous vous remercions pour votre soutien et vos encouragements et espérons vous retrouver très prochainement à l'occasion d'un prochain jour de fête !

Majorettes, bien plus qu'une passion !

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS



CÉRÉMONIE DU 19 MARS 2024 :

Pour continuer la tradition, la commémoration du traité d'Évian s'est déroulée cette année devant le monument aux morts de Saint-Aigulin par une magnifique journée de printemps.

Les communes de Saint-Aigulin, Boscammant, la Genétouze étaient représentées aux côtés des porte-drapeaux, d'anciens combattants et sympathisants ainsi qu'une délégation de la gendarmerie.

La cérémonie a commencé par la montée des couleurs puis des allocutions du Président et de madame le Maire.



Les anciens combattants et les autorités ont procédé à un dépôt de gerbes suivi de la sonnerie aux morts de la minute de silence puis de la Marseillaise.

Les autorités ont salué les porte-drapeaux, le public et la délégation accompagnés par le chant des Africains. Pour clore cette cérémonie les drapeaux ont rendu les honneurs devant le monument aux morts.

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

Mercredi 8 mai à 11 h : Commémoration de la victoire de 1945.

Samedi 1 juin : Repas de cohésion à l'étang Bordat

PAS ET GALOP EN SAINTONGE BOISÉE



Ça bouge pour l'association « Pas et Galop en Saintonge boisée », qui réunit des cavaliers, meneurs, marcheurs et VTTistes autour de Saint-Aigulin.

Le but de cette association est de promouvoir la randonnée, principalement équestre, mais ses événements sont accessibles à tous les sports cités ci-dessus. Lors de l'assemblée générale, le bureau a choisi la tradition, en gardant Mr Raud, Mr Bodet et Mme Tarraud (respectivement à la présidence, vice-présidence et trésorerie) ; et le renouveau, en élisant Mme Avenel, Mme Cayssials et Mme Garnier (aux postes de secrétaire,

vice-secrétaire, et vice-trésorière).

Les adhérents de l'association ont déjà pu participer à deux événements en février :

La traditionnelle randonnée de la Saint-Valentin, à Bresse et Martron, a réuni une trentaine de participants malgré une météo capricieuse.

La randonnée des poissons, durant laquelle sont célébrés les anniversaires des adhérents nés en février, a réuni quant à elle une vingtaine de participants, avec un soleil inattendu, mais bienvenu. L'association remercie la municipalité de Rioux-Martin pour l'accueil de l'évènement et des participants. Les randonneurs sont passés à Yviers et à l'étang des belettes, ce qui a rappelé à certains randonneurs de chouettes baignades à cheval lors du rassemblement national des cavaliers de 2016 (coorganisé par Pas et Galop, Équilibré ...).

Pour la suite de l'année 2024, Pas et Galop organise deux événements ouverts à tous : L'aigurando aura lieu du 31 mars au premier avril au départ de Saint-Aigulin. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes ! Elle sera suivie en août de la randonnée des amoureux, au départ de la Genétouze.

Pour participer à l'aigurando, vous pouvez contacter l'organisation aux numéros indiqués sur l'affiche.

Les informations et fiches d'inscription sont aussi disponibles sur la page facebook de l'association, ou par mail à l'adresse pasetgalop@gmail.com

KARATÉ CLUB



La saison continue au SAKC avec de nombreuses activités et échanges. Nous développons et partageons nos cours avec de nombreux sportifs.

Dans le cadre de notre **association nationale de karaté d'Okinawa**, nous avons participé et organisé le samedi 20 janvier un stage karaté adulte tous grades. A cette occasion, les membres du bureau ont profité de cette activité pour organiser une soirée d'anniversaire des 30 ans du club. Ce fut un moment de plaisir pour réunir anciens et nouveaux pratiquants. Un trophée a été remis à Christophe Senseï, pour le remercier de son dévouement et de son infatigable implication par les membres du kambukai de l'AFKGO. Cette soirée a débuté avec un apéritif, puis la diffusion d'un film résumant les 30 ans de l'association, et s'est terminée avec un repas servi à table. Le fait de réunir plus de 60 convives animés par la même passion fut forte en émotion. Certaines personnes ne s'étaient plus revues depuis plusieurs années, et ont pu se remémorer de lointains souvenirs. Le 17 et 18 février, le club de Saint Germain de Lusignan a organisé un stage club avec Senseï Jean-Louis Albert. Les 21, 22 et 24 mars, un stage national était organisé par nos amis bretons à Dinard avec Senseï Nakamura et Senseï Nunes. L'ensemble de ces stages permet à chacun d'améliorer ses techniques pour plus de performance et d'efficacité, et quel que soit son niveau.

La section Body est toujours au complet, et reste active sur de nombreux événements. La résultante d'un cours

toujours animé avec des enseignants diplômés, permet d'avoir une excellente assiduité des adhérents. Bravo à ce groupe.

Les enfants progressent de semaine en semaine, et commencent la préparation de leur passage de grade.

Nous remercions la population saint-aigulinoise, de s'être déplacée en masse lors de l'organisation de notre loto.

Dates à retenir pour cette fin de saison 2022/2023 :

- Stage Ceintures noires

Montguyon les 6 et 7 mai 2024

- Stage Ceintures Marrons

Montguyon les 8 et 9 juin 2024

Stage National d'été 2024

Royan les 9, 10 et 11 août 2024

Les horaires sont les suivants :

Lundi : 19h00-20h30 (*karaté adulte traditionnel*)

Mardi : 19h00-20h30 (*cardio training*)

Jeudi : 19h00-20h30 (*cardio training*)

Vendredi : 17h45-19h00 (*karaté enfant traditionnel*)

Vendredi : 19h00-20h30 (*karaté adulte traditionnel*)

Renseignements : Toutes les informations sur le Site

Internet : <http://staigulin.karate.free.fr>

ou par téléphone : 06 51 84 83 40 (en soirée).

A bientôt.



AMICALE DES PÊCHEURS

C'est avec une semaine de décalage, à cause d'un niveau d'eau trop élevé, que nous avons procédé au déversement de 250 kg de truites, réparties sur la Dronne, la Mame et la Mozenne.

Un deuxième lâcher de 150 kg a également été effectué pour le WE de pâques. Merci aux bénévoles qui nous ont aidé pour ces opérations qui nécessitent des bras.

Nous vous souhaitons de belles prises pour ce début de saison.

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
Lundi et vendredi de 14h à 16h30
Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
Point Internet : Visio accueil
Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ
Permanence tous les 2^e mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.
Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
ou contact.ml@haute-saintonge.org
Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
Permanences : CPAM - Pôle Emploi
CAF - Mission locale - MSA
Permanence des finances publiques :
le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
Antenne de Montguyon :
32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
Soins au cabinet sur rendez-vous
Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Mme Léa BURDINSKA- **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andrée et Clémence BRIERE
3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20 - Urgence seulement, faites le **15**

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andrée
3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen
et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h
Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
au **05.46.86.47.17**
et à Montendre de 13h30 à 17h
RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le **18** - Portable le **112**

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél. : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



● PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
Tél : **05.46.04.80.32**

● PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
Tél : **05.46.04.10.06**

● PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
Tél : **05.53.91.42.47**

● PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
Tél : **05.53.90.42.08**

● PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr
Gratuit

AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

AVRIL

Samedi 30 et 1^{er} avril :

Randonnée équestre Pas et galop
autour de la commune
Organisée par les Pas et Galop

Samedi 5, 6 et 7 :

Hommage à Tony Poncet

Concerts, table ronde et expositions
au Théâtre Tony Poncet et à l'église Saint-Fort
Entrée : 18€ – Gratuit – de 12 ans

Samedi 6 : Loto de l'école Jean Ferrat
au Foyer municipal
à partir de 18h

Samedi 13 : Loto de l'école Jean Ferrat
au Foyer municipal
à partir de 18h

Samedi 13 : Repas ACCA
au local chasse
à partir de 18h

Samedi 20 : Loto du Comité des fêtes
au Foyer municipal
à partir de 18h

Samedi 27 : Loto du Football Club
au Foyer municipal
à partir de 18h

Samedi 27 : Théâtre :
Un malade peut en cacher un autre
au Théâtre Tony Poncet

organisé par le Théâtre des Deux Rivières
à partir de 20h30

**Dimanche 28 : Foire de Printemps
et de l'Artisanat**
au Théâtre de Verdure
de 9h à 18h

MAI

Samedi 4 : Concert Rap/ Rock
avec Valjean, Taria, Flexible Groove Party
Le Kayak
à partir de 21h
organisé par l'AMSA

Les 18, 19 et 20 : Fête foraine
Place de la Victoire et place de Verdun
Brocante le dimanche 19 (toute la journée)

Samedi 25 : Loto du Comité des fêtes
au Foyer municipal
à partir de 18h

JUIN

Samedi 15 : Concert Rockscool
avec les élèves de La Rockscool
Le Kayak
à partir de 21h
organisé par l'AMSA et la Rockscool

Vendredi 21 : Fête de la Musique
au Théâtre de Verdure
à partir de 20h
organisée par l'Inter-associations



MESSES DES 7 COMMUNES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

Une messe sera célébrée dans chaque village lors de la fête communale.

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BOISDRON Maÿynna
née le 31 Décembre 2023

DESSERT Adam
né le 9 Février 2024

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

LACOURARIE Marie, Odette veuve OLLIVIER
décédée le 12 Février 2024
à l'âge de 88 ans

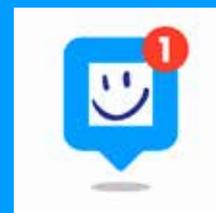
GADRAT Jean-Paul
décédé le 19 Février 2024
à l'âge de 62 ans

EUCHER Gérard, André
décédé le 26 Février 2024
à l'âge de 71 ans

COPIT Serge, Claude
décédé le 3 Mars 2024
à l'âge de 88 ans

SPORRER Michel, Luce, Antoine, Marie
décédé le 9 Mars 2024
à l'âge de 90 ans

CHADELAUD Nicole, Colette épouse BIDOU
décédée le 9 Mars 2024
à l'âge de 69 ans



**Retrouvez toutes
les informations et
alertes de la mairie
sur PanneauPocket**

THÉÂTRE DE VERDURE | SAINT-AIGULIN (17)



foire de Printemps

& de l'Artisanat

saint-aigulin (17)

DIMANCHE

28 AVRIL 2024

PISCINE & JARDIN

HABITAT & DÉCORATION

PLEIN AIR & LOISIRS

ARBRES FRUITIERS, PLANTES DIVERSES, PLANTS & SEMENCES

GASTRONOMIE & VINS

BAPTÊME VOITURES ANCIENNES

SHOPPING & ARTISANAT

OUVERT DE 9H À 18H

ENTRÉE LIBRE

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE
ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

Infos : 06 12 73 00 81

  SUIVEZ-NOUS !



© 2015 - Studio Mewert - 17 Saint-Aigulin - 06 22 23 29 35